

Section 5.—Origine raciale.

A l'exception de celui de 1891, les sept recensements du Canada depuis la Confédération ont recherché l'origine raciale de la population. L'objet de cette investigation est de savoir de quelle souche ethnique dérive la population canadienne, principalement les immigrants les plus récents. Les énumérateurs ne se contentent pas de la réponse "origine canadienne" faite à cette question, car elle ne suffit pas pour établir la distinction entre les races. Cette modalité du recensement a été blâmée par certains, les critiques exprimées étant de deux ordres différents: (a) il existe des Canadiens dont plusieurs générations d'ancêtres ont toujours résidé au pays; ceux-ci peuvent ne pas connaître leur origine raciale ou bien elle peut être extrêmement compliquée; (b) cette pratique tend à perpétuer des distinctions de race qu'il vaudrait mieux faire disparaître. En réponse à ces objections il est utile de considérer: (a) que les Canadiens descendant d'une famille depuis longtemps fixée au pays sont dénombrés et différenciés précisément au moyen de la question relative de naissance de leurs parents; (b) que nonobstant l'évidente utilité de la fusion des races, certains phénomènes ethniques doivent être nécessairement connus, analysés et commentés; par exemple, 271 enfants de pères chinois et 842 de pères japonais sont nés au Canada en 1931. De plus, le fait que la Constitution du Canada est basée sur la présence de deux races dominantes fait naître le désir d'une mensuration de ces facteurs; tout récemment, nous avons vu que la colonie française originale, qui était de 75,000 âmes lors de la cession, se dénombre aujourd'hui par plus de 3,000,000; des mensurations de cette sorte seraient impossibles si la réponse "canadienne" au lieu de "française" était acceptée comme indication d'origine raciale, et, cependant, si les descendants des premiers colons français ne sont pas Canadiens, personne ne l'est; (c) finalement, l'origine raciale est un important sujet d'étude dans un pays "neuf" comme le Canada au point de vue scientifique, c'est-à-dire pour faciliter l'étude de l'ethnologie, de la criminologie et, d'une manière générale, les sciences sociologiques et biométriques.

S'il était permis de répondre "canadienne" à la question d'origine raciale, cela créerait de la confusion et ne permettrait pas de tirer du recensement toutes les informations dont on a besoin.

Répartition des races.—Pendant le décennat 1921-31, l'accroissement total de la population fut de 1,588,837 âmes. L'accroissement de la population d'origine anglaise ne fut que de 196,061 âmes, contre 722,208 le décennat précédent; d'origine écossaise, 172,725 âmes, contre 175,745; d'origine irlandaise, 123,005 âmes contre 57,419. Les races britanniques ont donc fourni 32 p.c. de l'accroissement total, comparativement à 61.45 p.c. pendant le décennat 1911-21, l'augmentation numérique étant de 512,333 entre 1921 et 1931, années où elles comptaient respectivement 4,868,738 et 5,381,071 âmes. Quant à la population d'origine française, qui était de 2,452,743 âmes en 1921, elle atteint 2,927,990 en 1931, accroissement de 475,247 âmes ou près de 30 p.c. de l'accroissement global au cours du décennat. Elle accuse la plus forte augmentation absolue pour tout décennat depuis 1871. Les données relatives aux groupes de moindre importance indiquent que les populations scandinave, allemande et ukrainienne ont augmenté de 36, 61 et 111 p.c. respectivement entre 1921 et 1931. En raison des regroupements nationaux et raciaux dans l'Europe centrale et du sud-est après la guerre, il est devenu impossible d'établir des comparaisons exactes entre les données d'avant-guerre et celles d'après-guerre pour certains groupes ethniques. Une partie de la population classée comme étant de race ukrainienne par le recensement de 1931, se répartissait en 1921 parmi les groupes galicien, bukovin, ruthène et russe.